



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

**Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28**

OBJET :
Adoption du règlement
budgétaire et financier

N° 047/2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 4 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 29 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, BES Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, GARBAY, GOUJON et GREGOIRE Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Madame IBN-SALAH qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur GELLY.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame MEDECIN.
Monsieur DULOARD qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID.
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Monsieur BARRERE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame MEDECIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 14 mars 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur SANCHEZ

La ville de Nérac a adopté, depuis le 1^{er} janvier 2024, la nomenclature M57. Cette démarche nécessite de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier.

L'objectif de ce règlement est de formaliser, dans un document unique, les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien, à l'ensemble des acteurs locaux, élus et agents, dans la préparation et l'exécution des actes budgétaires.

Ce document décrit les procédures de la ville de Nérac et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible, crée un référentiel commun et rappelle les normes.

Il comporte 5 parties :

- Le cadre budgétaire :
 - o Les principes budgétaires
 - o Le cycle budgétaire
 - o Les documents budgétaires
- La pluri-annualité :
 - o Le plan pluriannuel des investissements
 - o Les autorisations de programmes et les crédits de paiement
- L'exécution budgétaire :
 - o La séparation de l'ordonnateur et du comptable
 - o La comptabilité d'engagement
 - o L'exécution du budget
 - o Les opérations de fin d'exercice
 - o Les régies
- La gestion patrimoniale :
 - o L'inventaire et l'état de l'actif
 - o L'amortissement
 - o Les provisions
 - o Le traitement comptable des frais d'études et des avances sur travaux
- La gestion financière :
 - o La gestion de la dette propre
 - o La gestion des demandes de garanties d'emprunts
 - o La prospective financière

Les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 102/2023 du 21 septembre 2023 actant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024

Considérant que la nomenclature M57 nécessite l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier

Considérant l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, applicable à compter de l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Ce titre conforme et exécutoire
compte tenu de la réception au Sous-
préfecture de Nérac le
12/04/2024
Et de la publication à Nérac le*

Le MAIRE,



[Handwritten signature in blue ink]

Le SECRETAIRE DE SEANCE,